

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 14 avril 2025, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
Vacant		siège 5
	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2025-04-57**

Il est proposé par la conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «22. Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption du procès-verbal du 10 février et du 10 mars 2025 ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Loisirs ;**
8. **Avis de motion règlement 467-2025 modification règlement 389-2014 permis et certificats ;**
9. **Église :**
  1. **Termes de l'entente avec l'OBNL;**
  2. **Prise 220V;**
10. **Voirie ;**
  1. **Appel d'offres pour le gravier ;**

2. Abat-poussière ;
3. Transport de gravier ;
11. Acceptation de la liste des travaux routiers à faire en 2025 (PAVL);
12. Partage ressource en génie civil avec Saint-Isidore de Clifton ;
13. Entente tour East Hereford;
14. Politique Familiale;
15. Adhésion :
  1. Conseil Sport Loisirs de l'Estrie ;
  2. COGESAF;
16. Vidange des boues;
17. Tarif des services;
18. Rapports ;
  1. Rapport incendie;
  2. Rapport de la bibliothèque ;
  3. Rapport du Centre des Services Scolaires des Hauts-Cantons ;
  4. Rapport annuel de la MRC de Coaticook ;
19. Paiement des comptes :
  1. Comptes payés ;
  2. Comptes à payer ;
20. Bordereau de correspondance ;
21. Rapports :
  1. Maire ;
  2. Conseillers ;
  3. Directrice générale ;
22. Varia ;
23. Période de questions réservée au public ;
24. Évaluation de la rencontre ;
25. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER ET DU 10 MARS 2025;**

**Résolution 2025-04-58**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Lyse Chatelois,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**Résolution 2025-04-59**

Il est proposé par la conseillère Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen se questionne sur son permis de construction pour un garage.

## 5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis le rapport pour le mois de mars 2025.

## 6. **CDSM**

### 6.1 **Prêt de tables et de chaises**

**ATTENDU QUE** l'ouverture officielle de la saison 2025 de « Malvina Autrefois » aura lieu le 5 juillet prochain ;

**ATTENDU QUE** le site d'exposition ne possède pas suffisamment de chaises et de tables ;

#### **Résolution 2025-04-60**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Lyse Chatelois,

**DE** mettre à disposition de l'exposition Malvina Autrefois sept (7) tables et soixante (60) chaises et les livrer au 309 chemin Malvina pour le 5 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 6.2 **Stationnement exposition Van Grimde Corps**

**ATTENDU QUE** l'exposition « Malvina autrefois » a lieu chaque année au 309, chemin de Malvina;

**ATTENDU QUE** l'exposition sera ouverte au public le 5 et 12 juillet, le 2, 16 et 23 août ainsi que le 27 septembre 2025;

**ATTENDU QUE** le site sera ouvert aux visiteurs les samedis 5 et 12 juillet, 2, 16 et 23 août ainsi que le 27 septembre 2025 ;

**ATTENDU QUE** plusieurs visiteurs sont attendus sur le site pour profiter de l'exposition et que l'espace de stationnement est restreint ;

#### **Résolution 2025-04-61**

Il est proposé par la conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**D'**autoriser le stationnement sur le chemin de Malvina les samedis 5 et 12 juillet, 2, 16 et 23 août ainsi que le 27 septembre 2025 entre 13 heures et 16 heures pour les visiteurs de « Malvina Autrefois ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 5. **LOISIRS**

Aucun sujet n'a été abordé.

6. **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 467-2025 MODIFICATION 389-2014 PERMIS ET CERTIFICATS**

La modification a été refusé par les membres du conseil.

7. **ÉGLISE**

7.1 **Terme de l'entente avec l'OBNL**

Les conseillers ont pris connaissance des termes de l'entente avec l'OBNL et demandent une vérification par l'avocate.

7.2 **Prise 220V**

**ATTENDU QUE** l'OBNL Patrimoine de Saint-Malo organisera des spectacles bénéfiques pour amasser des fonds;

**ATTENDU QUE** le système électrique n'est pas en mesure de prendre en charge les équipements audios des artistes;

**ATTENDU QUE** l'OBNL demande l'installation d'une prise de courant 220V à l'ancienne église;

**ATTENDU QUE** CJS Électrique a présenté une soumission;

**Résolution 2025-04-62**

Il est proposé par le conseiller Karine Montminy et appuyé par la conseillère Marc Fontaine,

**D'** accepter la demande de l'OBNL;

**D'** accepter la soumission de CJS Électrique au montant de 500.00\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

8. **VOIRIE**

8.1 **Appel d'offre pour le gravier**

**ATTENDU QU'** un appel d'offre sur invitation avec devis a été envoyé à quatre (3) fournisseurs pour les besoins en granulats concassés de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** sur les fournisseurs invités, trois (3) ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

**Résolution 2025-04-63**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme au prix de 12,57\$ la tonne, taxes non incluses pour son granulats concassés MG20b de H.M. Lambert

Excavation Inc., en considérant le prix du transport ainsi que la taxe sur les carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 8.2 Abat-poussière

**ATTENDU QU'** un appel d'offres sur invitation a été envoyé à trois (3) fournisseurs pour les besoins en abat-poussière de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** sur les fournisseurs invités, trois (3) ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

### **Résolution 2025-04-64**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**D'accepter l'offre de Somavrac c.c..** pour environ 110 000 litres à 0.42 \$ le litre plus les taxes applicables pour du chlorure de calcium liquide 35 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 8.3 Transport de gravier

**ATTENDU QUE** la municipalité a une grosse quantité de gravier pour les chemins à transporter;

**ATTENDU QU'** un camion supplémentaire est nécessaire pour le transport du gravier;

### **Résolution 2025-04-65**

Il est proposé par la conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller René Madore,

**De louer le camion de H.M. Lambert Excavation Inc.** pour aider au transport du gravier.

**De payer pour la location le prix selon des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 9. **ACCEPTATION DE LA LISTE DES TRAVAUX ROUTIERS À FAIRE EN 2025**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au PAVL (Programme d'aide à la voirie locale) pour les travaux routiers prévus en 2025;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 84 197,00 \$ taxes non incluses;

## **Résolution 2025-04-66**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 35 000 \$ taxes non incluses au PAVL:

### **Programmation été 2025**

#### **GRAVELAGE ET RECHARGEMENT :**

	<b>Tonne 2025</b>
Chemin Robinson	200
Chemin du Gore	2000
Chemin du Lac	400
Chemin de Malvina	600
Chemin Madore	200
Chemin du rang 1	500
Chemin de la Pointe	300
Chemin du rang C	300
Chemin Champeau	0
Rang 5	800
Chemin Breton	500
<b>TOTAL</b>	<b>5800</b>

#### **CREUSAGE ET REPROFILAGE DE FOSSES**

4 à 5 semaines de location pelle

12 055.00\$

Programme spécial pour contrer les problèmes de gel/dégel

#### **REPLACEMENT DE PONCEAUX :**

##### **Deux (2) au chemin du Lac**

133 - François Busque 5x8 pied 48"

164 - Luc Gendron 5x8 pied 48"

##### **Un (1) au chemin Robinson**

16 - Cabane Martial Lemieux 4x8 pied 30 à 36"

	<b>Guadeloupe Neuf (\$ / pied livré)</b>	<b>Guadeloupe Usagée (\$ / pied livré)</b>	<b>PCS Neuf</b>	<b>PCS Usagée</b>
<b>48"</b>	<b>202 \$</b>	<b>104 \$</b>	<b>1724 \$</b>	<b>450 \$</b>
<b>42"</b>	<b>160 \$</b>	<b>79 \$</b>	<b>1359 \$</b>	<b>360 \$</b>
<b>36"</b>	<b>126 \$</b>	<b>53 \$</b>	n.d.	n.d.
<b>Tête 48"</b>	n.d.	n.d.	<b>1486 \$</b>	n.d.
<b>Tête 42"</b>	n.d.	n.d.	<b>1475 \$</b>	n.d.

\*Industrie de La Guadeloupe + 150\$ surcharge carburant

**GRAND TOTAL**

**84 197,00 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 10. PARTAGE RESSOURCE GENIE CIVIL AVEC SAINT-ISIDORE DE CLIFTON

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 —Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Malo et Saint-Isidore-de-Clifton désirent présenter un projet de ressource commune en génie civil dans le cadre du volet 4 —Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

### **Résolution 2025-04-67**

Il est proposé par conseiller Marc Fontaine,  
appuyée par le conseiller René Madore,

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Malo s'engage à participer au projet de ressource commune en génie civil et à assumer une partie des coûts ;

**Que** le conseil accepte de déléguer le titre d'organisme responsable du projet à la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ;

**Que** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 —Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**Que** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. ENTENTE TOUR EAST HEREFORD

### 11.1 Entente Northern border dispatcher

**ATTENDU QUE** les municipalités d'East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette ont signé une entente intermunicipale portant sur le partage d'équipements servants à la radiocommunication au Mont Hereford en 2011 en conformité avec les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

**ATTENDU QUE** ladite entente n'a pas été résiliée et est toujours valide;

**ATTENDU QUE** la nécessité pour ces municipalités de se doter d'un système de communications adéquat pour assurer la sécurité de leur population, notamment au niveau de l'incendie;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde a la responsabilité de la gestion de l'entente et de l'imposition des coûts afférents aux municipalités;

**ATTENDU QUE** Northern Border Dispatch souhaite avoir accès au site afin d'installer des équipements

supplémentaires au Mont Hereford, conformément à l'entente préalable approuvée par la Municipalité d'East Hereford (Tower License Agreement) dont copie demeure jointe aux présentes;

#### **Résolution 2025-04-68**

Il est proposé par conseiller Marc Fontaine,  
appuyée par le conseiller René Madore,

**D'accepter l'ajout d'équipements supplémentaires au Mont Hereford pour les besoins du Northern Border Dispatch, tel que présenté ;**

**D'autoriser le greffier-trésorier ainsi que le maire à signer l'entente à cet effet au nom de la Municipalité ;**

**De transmettre une copie de ladite résolution aux autres municipalités afin de les informer.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **11.2 Résiliation de l'entente**

**ATTENDU QU'** a la résolution 2011-03-58 les municipalités d'East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette ont signé une entente intermunicipale portant sur le partage d'équipements servants à la radiocommunication au Mont Hereford en 2011 en conformité avec les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

**ATTENDU QUE** ladite entente n'a pas été résiliée et est toujours valide;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire quitter cette entente au 31 décembre 2025.

#### **Résolution 2025-04-69**

**D'autoriser le conseil municipal à mettre fin à cette entente intermunicipale portant sur le partage d'équipement au 31 décembre 2025;**

**D'aviser Northern border dispatcher ainsi que la municipalité de Saint-Herménégilde qui est responsable de la gestion de l'entente.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **12. POLITIQUE FAMILIALE : MADA – Nomination du comité local**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo a entrepris les démarches de renouvellement de sa politique familiale et des aînés par l'entremise de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du renouvellement de sa politique familiale et des aînés, la Municipalité de Saint-Malo doit autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage, décrire le mandat de ce dernier et y présenter les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

#### **Résolution 2025-04-70**

Il est proposé par conseiller Karine Montminy,  
appuyée par le conseiller Marcel Blouin,

**Que** le conseil municipal crée le Comité de pilotage local de la Municipalité de Saint-Malo.

**Que** les membres du comité de pilotage soient :

- Madame Micheline Robert, citoyenne aînée
- Monsieur Benoît Roy, maire
- Madame Karine Montminy, conseillère
- Madame Marjolaine Beaudoin, citoyenne aînée
- Madame Christiane Hivert, citoyenne famille
- Monsieur Eric Fauteux, citoyen famille
- Madame Gabriela Fiema, directrice générale
- Madame Laurence Champeau, représentante OBNL

**Que** ce comité a pour mandat de voir au bon fonctionnement de la démarche, et notamment de mettre à jour la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Saint-Malo ainsi que du plan d'action qui en découle.

**Qu'une** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13. ADHÉSIONS**

#### **13.1 Conseil Sport Loisirs de l'Estrie**

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo à devenir membre pour l'année 2025 - 2026;

**ATTENDU QUE** le coût de l'adhésion est de 75.00 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

#### **Résolution 2025-04-71**

Il est proposé par la conseillère Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère René Madore,

**De** renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie au montant de 75.00 \$ pour l'année 2025 – 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **13.2 COGESAF**

**ATTENDU QUE** le COGESAF sollicite une contribution financière pour devenir membre pour l'année 2025-2026;

### **Résolution 2025-04-72**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Marc Fontaine,

**DE** payer la contribution au coût de 75.00 \$ sans taxes pour l'année 2025-2026;

**DE** désigner le conseiller Marcel Blouin comme le représentant de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **14. VIDANGE DES BOUES**

### **14.1 Valorisation agricole de boues liquides**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo doit faire vidanger les boues de l'étang 4 de la station d'épuration;

**ATTENDU QUE** la firme Andana Services inc. a été contactée afin de préparer un protocole de vidange des boues de l'étang 4;

### **Résolution 2025-04-73**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte le protocole de vidange des boues de l'étang 4 de la station d'épuration de la municipalité de Saint-Malo de la firme Andana Services inc.

**QUE** les signataires pour et au nom de la Municipalité seront le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **14.2 Vidange et épandage des boues**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo doit faire vidanger les boues de l'étang 4 de la station d'épuration ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Beauchamp a remis une soumission pour la vidange et l'épandage des boues ;

### **Résolution 2025-04-74**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller René Madore,

**D'**accepter la soumission de l'entreprise Beauchamp au montant de 8500.00\$ plus les taxes applicables pour la vidange et l'épandage des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **15. TARIFS DES SERVICES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo offre des services diverses aux citoyens;

**ATTENDU QUE** la dernière mise à jour des tarifs date de juin 2012;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de mettre à jour les tarifs pour les services;

**Résolution 2025-04-75**

Il est proposé par le conseiller Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Lyse Chatelois,

**D'accepter** la liste de prix et de faire la mise à jour pour les tarifs de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. RAPPORTS**

**16.1 Rapport incendie**

Le directeur incendie, monsieur Daniel Fortier, fait le rapport annuel du service incendie.

**16.2 Rapport de la bibliothèque**

Un rapport de la bibliothèque a été présenté.

**16.3 Rapport du Centre des Services Scolaires des Hauts-Cantons**

Un rapport du Centre des Services Scolaire des Hauts-Cantons a été présenté.

**16.4 Rapport annuel de la MRC de Coaticook**

Un rapport annuel de la MRC de Coaticook a été présenté.

**17. PAIEMENT DES COMPTES**

**17.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 123 590.35 \$ payés depuis le 10 mars 2025;

**Résolution 2025-04-76**

Il est proposé par le conseiller Karine Montminy et  
appuyé par le conseiller Lyse Chatelois,

**D'accepter** la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 123 590.35 \$ payés depuis le 10 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**17.2 Comptes à payer**

**17.2.1 HM Lambert**

**ATTENDU QUE** l'entreprise H.M. Lambert Excavation Inc. a été engagée pour la fourniture de gravier pour la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise a remis une facture ;

**Résolution 2025-04-77**

Il est proposé par la conseillère Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**DE** payer la facture numéro 3441 au montant de 5 626.66 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture de gravier à l'entreprise H.M. Lambert Excavation Inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

**18.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

**ATTENDU QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**ATTENDU QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**ATTENDU QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**ATTENDU QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**Résolution 2025-04-78**

Il est proposé par la conseillère Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Lyse Chatelois,

**DE** proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Le conseiller Monsieur Marc Fontaine quitte la séance à 22h06.

## **19. RAPPORTS :**

### **19.1 Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la dernière rencontre des Maires à la MRC de Coaticook.

### **19.2 Conseillers**

Aucun rapport n'a été présenté.

### **19.3 Directrice générale**

#### **19.3.1 Borne électrique du gym**

**ATTENDU QUE** la borne électrique du gym a besoin de nouvelles cartes de recharge ;

**ATTENDU QU'** il s'agit d'un ancien modèle, donc nécessité d'acheter une carte de programmation et cartes RIFD individuelles ;

#### **Résolution 2025-04-79**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Marcel Blouin,

**D'** acheter une carte de programmation au montant de 55.00\$ plus les taxes applicables.

**D'** acheter 15 cartes de recharges individuelles au montant de 11.00\$ chacune plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **19.3.2 Entretien patinoire**

**ATTENDU QUE** Alexis Fontaine était chargé de l'entretien de la patinoire pendant la saison hivernale ;

**ATTENDU QUE** Alexis Fontaine a présenté une facture ;

#### **Résolution 2025-04-80**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère René Madore,

**DE** payer 52 heures à Alexis Fontaine à 30\$ de l'heure pour un montant total de 1300 \$ pour entretenir la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**20. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'est abordée.

**22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 22 h 31.

---

Benoit Roy, maire

---

Gabriela Fiema, directrice  
générale et greffière-trésorière